

alerte¹¹¹

hiver 2009-2010



PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

Un siècle d'architectures à Genève



Immeuble Clarté. Photo F.-H. Jullien, février 1934 BGE (Centre d'iconographie genevoise)

2 Editorial
Moderne, durable et équitable
Marcellin Barthassat

Appel au nouveau gouvernement genevois



4 L'appel des associations de l'environnement et du patrimoine pour la législature 2009-2013

ATE
Patrimoine suisse
Pro Natura
WWF

6 Genève: les enjeux de la prochaine législature

Découvrir un siècle d'innovation

Le but premier et indéniable de cet ouvrage est une invitation à la découverte des bâtiments qui nous entourent et au plaisir que procure une curiosité avertie. Cet ouvrage a aussi pour but une incitation à la prise de conscience nécessaire et urgente du patrimoine architectural du XX^e siècle, afin d'en reconnaître les principaux acquis et de porter un meilleur jugement sur les constructions qui composeront la ville du futur.

Le présent ouvrage, élaboré sous la direction de Catherine Courtiau avec la collaboration de nombreux auteurs, constitue une approche multifacettée de l'intense production architecturale du siècle dernier. Chaque auteur, architecte ou historien de l'art, signe sa contribution qui témoigne d'une approche spécifique. Les notices sont articulées en quatorze promenades dans les quartiers de Genève et son territoire.

Le lecteur est invité à renouveler son regard sur les réalisations modernes et contemporaines, et à prendre la mesure de leur étonnante diversité.

Le choix des objets ne s'est voulu en aucun cas un catalogue raisonné de l'ensemble des bâtiments à valeur patrimoniale. Il s'est opéré par un recensement minutieux sur le terrain, basé sur des choix personnels et souvent des coups de cœur des auteurs eux-mêmes. Pas moins de 380 objets ont ainsi été retenus. Ces promenades ont été conçues pour plusieurs niveaux de lecture, allant du guide au sens littéral du terme que le «promeneur» peut emporter dans sa sacoche et expérimenter sur place, à l'outil documentaire utile à des recherches plus approfondies, en passant par un ouvrage didactique et divulgateur richement illustré, accessible à tout lecteur curieux.

Un siècle de projets d'envergure

Il a paru inévitable de parler d'architectures plurielles. La première raison en est la diversité des styles qui caractérisent le paysage architectural genevois. Que s'est-il passé entre l'immeuble Leclerc et l'hôtel Bellevue, construits entre 1901 et 1902 – comptant parmi les plus anciens objets décrits –, et la coopérative Lyon-Délices, achevée en 1999-2000, le bâtiment le plus récent que recense ces notices? L'ensemble des grands courants du XX^e sont représentés à Genève, comme l'éclectisme, le *Heimatstil*, l'Art nouveau, l'Art déco, le Mouvement moderne, ainsi que d'éphémères essais post-modernes, qui clôturent le siècle.

La deuxième raison est immanquablement l'envergure des projets qui caractérisent le XX^e. Pionnière en Suisse dans les années 1920-1930, Genève est tout d'abord la plateforme de nouvelles expérimentations, comme l'introduction des cités-jardins et des logements socio-conviviaux. Parallèlement, elle développe une architecture monumentale et académique pour parfaire son rôle de ville hôte et de représentation, dont la gare de Cornavin et le Palais des Nations.

Entre 1935 et 1952, Genève dessine un territoire qui établit des relations novatrices entre ville et campagne, en particulier le concept d'espace public rural formalisé par le «maillage vert» du plan Braillard de 1936. En pleine Seconde Guerre mondiale, bon nombre de projets d'ampleur sont conçus et engagés, à l'exemple des agrandissements de l'aéroport et de l'hôpital cantonal, du CERN, ainsi que des ouvrages d'art, comme le viaduc de la Jonction.

Dès 1945 et jusque dans les années 1970, l'explosion démographique et une croissance urbaine accélérée conduisent au développement de l'entier système périurbain genevois, planifié à grande échelle dès 1952. Les cités satellites, les grands ensembles et les tours en constituent la réponse architecturale. La fin du siècle est caractérisée par un retour à des dimensions plus humaines et à la revalorisation de l'environnement et du paysage, en réponse à l'urgence écologique.

Enfin, la troisième raison des architectures plurielles est la diversité des bâtiments retenus. Les notices recensent tout aussi bien



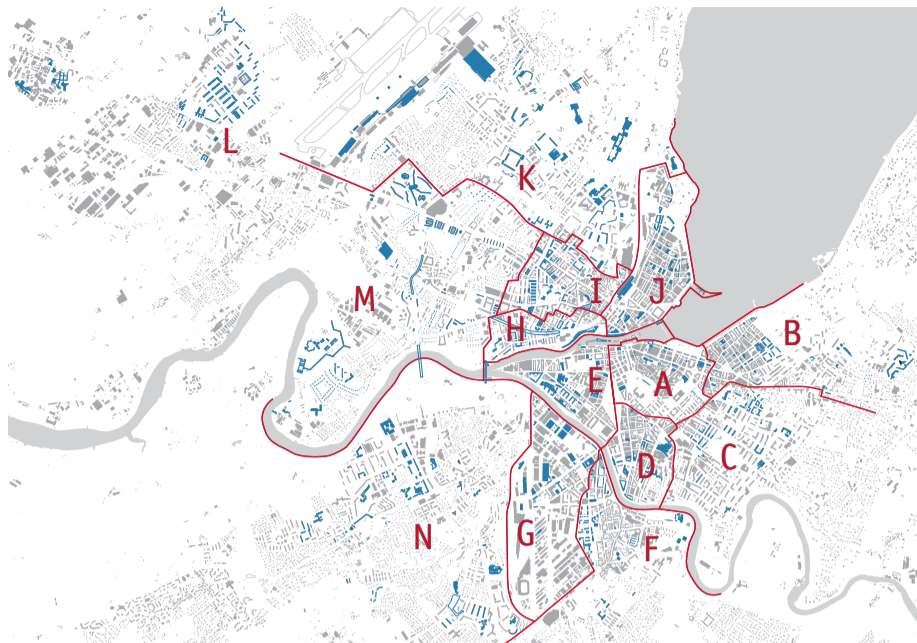
UN SIÈCLE D'ARCHITECTURES À GENÈVE
PROMENADES

INFOLIO



PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

14 promenades



Champel-Florissant-Malagnou, le standing urbain genevois



18 MIREMONT-LE-CRÊT
Adresse: 84-C, avenue de Mirémont/5-7, avenue Calas
Architecte: Marc Joseph Saugy

Classé, cet ensemble de logements est extraordinaire à plus d'un titre. Implanté dans un quartier de barres parallèles, il ne présente pas la voie de descente longitudinale qui habituellement trouble la vue...

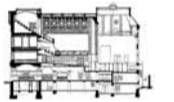


Plainpalais-Sud, un quartier populaire



20 THÉÂTRE DE LA COMÉDIE
Adresse: 6, boulevard des Philosophes
Architecte: Henry Baudin

Édifié en 1912 dans une ville où l'activité théâtrale n'a pas de lieu propre, le bâtiment de la Comédie est dû à l'initiative d'Émile Fouquier, acteur, metteur en scène et directeur de théâtre.



Entre l'Arve et le Rhône, la Jonction



11 ANCIEN IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'AFFICHAGE
Adresse: 8-10, rue des Marchands
Architectes: Pierre Borza, Alain Ritter

La Société générale d'affichage a construit ce bâtiment pour loger ses bureaux et ses ateliers. De plan rectangulaire, il compte trois niveaux sur lesquels s'organisent autour d'un noyau central...

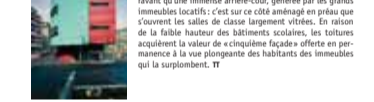


Carouge et sa périphérie



1 ÉCOLE DES ALLOBROGES
Adresse: 4-8, rue des Allobroges
Architectes: Albert J. Archéti

L'école des Allobroges est située en bordure de parcelle dans l'alignement de la rue du même nom. Elle comprend deux bâtiments, aux volumes, aux traitements et aux fonctions différents.



Praille-Acacias, naissance de la zone industrielle genevoise



16 ARCOOP
Adresse: 32-34, rue des Néolites
Architectes: Monoger Frères

Contrôlé pour une coopérative d'artisans suite à la loi Emile Dupont de 1957 qui favorise la construction de locaux artisanaux à Genève, le bâtiment est implanté au cœur du quartier industriel de la Praille-Acacias.



De Rousseau à Voltaire, le plateau de Saint-Jean



4 SAINT-JEAN-BOSSUET ET SAINT-JEAN-FEUILLEAGE
Adresse: 3-5, rue de-Milant
Architecte: Conrad Vetterli

Aucun édifice genevois n'évoque, comme ce double immeuble, l'inspiration nautique si fréquente dans l'architecture des années 1930.

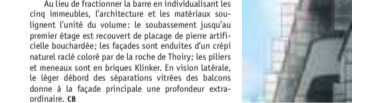


Grottes-Servette-Charmilles, faubourgs de la rive droite



14 LIOTARD-PARC
Adresse: 3-5, rue Fallier
Architectes: Paul Perret père et fils, Francis Perrier

Dans un article de 1938, les architectes affirment: «Ce groupe d'immeubles a été conçu dans un esprit nouveau. L'imposition n'est pas d'ordre topologique: certes l'orientation est-ouest permet une majorité de petits appartements mono-orientés mais les plans des logements s'ajustent à la production traditionnelle genevoise.»



St-Gervais et les Pâquis, la Genève hétérogène et cosmopolite



12 BAINS DES PÂQUIS
Adresse: 30, quai de Mont-Blanc
Architecte: Service des travaux et projets de la Ville de Genève

«Amarrés à la jetée des Pâquis à proximité de son phare maritime, ces bains se déploient dans la rue face à la ville. Ils ont remplacé un établissement en bois, les premiers bains municipaux genevois, publics et gratuits, de 1899.

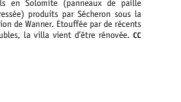


La Genève internationale



28 VILLA RUF
Adresse: 12, chemin des Hannas
Architectes: Francis Quételet

Cette villa fut conçue en 1928-1929 pour Jean Ruf, ingénieur aux ateliers de Sécheron. Séduit par la petite maison à Corzeaux de Le Corbusier, Ruf demanda à l'entrepreneur Edmond Wanner de faire projeter une villa du type «Céroux» - un système d'habitat standard indépendant des fonctions du plan.

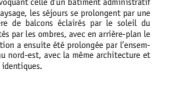


Meyrin, la cité satellite et le CERN



11 MEYRIN PARC ET CITÉ CIEL BLEU
Adresse: 33-43, 47-77, avenue de Metzger/31-41, avenue Sainte-Cécile (Meyrin Parc), 37-23, rue de Boudrier/23-42, avenue Sémite-Cécile/72-82, avenue de Vaudoire (Cité Ciel Bleu)

Initiant le démarrage de la construction de la cité satellite de Meyrin en 1960, cette opération, par son radicalisme, préfigure celle du Lignon. L'ensemble est constitué par l'essentiel de huit barres de logements de six niveaux, groupées deux à deux, décalées de manière à éviter tout recouvrement des façades et séparées par un parking en plein air, superposé à deux niveaux de parking en sous-sol accessibles par une rampe circulaire.



Les Avanchets-Aire-Le Lignon, grands ensembles et cités-jardins



15 ÉCOLE DE L'EUROPE
Adresse: 42, avenue d'Albe
Architectes: Jean-Marie Bonafant

La conception de cette école inscrite dans une vaste aire-cour bordée de grands immeubles a posé un double défi: d'une part, offrir un lieu de référence à un quartier en devenir, d'autre part, créer un espace propre à favoriser l'enseignement et l'intégration des enfants.



Lancy-Onex et la Cité Nouvelle



6 PARC EN SAUVAY
Adresse: avenue du Curé-Baud /chemin du Petit-Vivier, passage du Ferme-d'Avantures

Ce parc est situé dans un territoire en marge de la ville et la campagne semblait s'interpénétrer. Il est créé par un axe de circulation et marqué par des constructions appartenant à différents systèmes: villas, tours et barres d'habitation, équipements publics.





Environnement et territoire / architecture et patrimoine / mobilité et espace public

Appel au nouveau gouvernement genevois

En 2005, nous avons adressé au nouveau gouvernement élu un premier appel formulant quelques grands enjeux. Après un premier bilan global de la législature 2005-2009, les associations signataires du présent programme (ATE, Patrimoine suisse, Pro Natura et WWF) s'adressent une nouvelle fois au Conseil d'Etat pour la législature 2009-2013 afin de lui faire part des objectifs sur lesquels elles revendiquent de fortes attentes.

Au cours des cinquante prochaines années, presque 75% des habitants de la planète résideront dans les villes. Celles-ci consomment trois quarts de l'énergie mondiale. L'organisation des territoires urbanisés devra nécessairement chercher à atteindre un «métabolisme» en boucle afin de réduire la consommation d'énergie et recycler ce que nous produisons.

La métropolisation des territoires commande la recherche de nouvelles formes urbaines et le partage des espaces publics. La ville compacte et durable constitue une alternative à l'étalement urbain, elle impose de gérer des rapports compatibles avec le patrimoine bâti ou les situations construites. L'acceptabilité des futurs projets dépendra de la capacité de gouvernance qui devra, d'une part, mobiliser des compétences et engager un travail de participation auprès de la population et, d'autre part, revisiter une distinction claire entre portage technique et portage politique du projet. C'est ainsi que l'inquiétude légitime de la population pourrait être transformée en espoir de changement dans le domaine de l'économie, de la mobilité, des relations sociales, de la formation et de la culture.

Des ressources suffisantes doivent être mises à disposition pour assurer une efficacité dans l'aboutissement des projets et des procédures que cela implique. Les efforts de communication auprès du public doivent être poursuivis à travers une concertation, et la gouvernance doit favoriser des chantiers de participation ancrés dans les quartiers.

1 Urbanisme, architecture et paysage

L'urbanisme est au cœur des enjeux de développement, il focalise le processus du projet de l'espace construit, il incarne la manière dont nous organisons le plan de la ville, des infrastructures, de la mobilité, du logement, de la répartition des activités et des équipements institutionnels, sociaux et culturels. L'urbanisme doit intégrer le principe du développement durable.

Contre l'étalement urbain, la «ville compacte et multipolaire» constitue l'hypothèse d'un développement capable d'offrir une urbanisation structurée par la charpente paysagère d'espaces ouverts, naturels et agricoles. Cette charpente constitue le socle territorial sur lequel est fondée la ville à l'échelle de l'agglomération.

La transformation urbaine implique de négocier ou gérer des rapports compatibles avec le patrimoine bâti ou les situations construites. Dans ce sens, l'histoire, la culture et la vie sociale de quartier imposent des processus de projets fondés sur le «contexte» et la promotion d'une participation avec les habitants.

Parmi différents thèmes du projet urbain, l'espace public rassemble et «fédère» des entités de caractères différents, issues de situations bâties diversifiées. Il est un vecteur de sociabilité et d'attractivité dans la ville. Il a pour fonction d'organiser les flux, de valoriser et d'embellir nos villes.

Objectifs

1.1 Aménagements et densification

- Encourager la densification à l'intérieur des zones construites, plus particulièrement dans la zone villas (faible densité actuelle: 0.2 à 0.3) qui représente plus de 45% des surfaces constructibles.
- Modifier la distance aux limites en zone villas (moyennant un plan de quartier) pour encourager une densification entre 0.4 et 0.6.
- Réaliser une densité de logements, activités, services et équipements dans les parties relativement disponibles de la ville ou de la périphérie comme Praille-Acacias-Vernets, la pointe de la Jonction, le secteur de la gare des Eaux Vives et les 3^{es} zones de développement de la périphérie urbaine.

1.2 Urbanisation et quartiers durables

- Elaborer des plans d'action de durabilité pour l'ensemble des Plans d'aménagement coordonnés (PAC) et des périmètres d'aménagement coordonnés de l'agglomération (PACA).
- Réaliser des projets pilotes de quartiers durables sur la base des principes et objectifs du WWF «One planet living» dans les futurs grands quartiers des Vergers à Meyrin, des Communaux d'Ambilly à Thônex, de la Chapelle-les-Sciers à Plan-les-Ouates.

1.3 Espace public urbain et espace public rural

- Requalifier les places urbaines délaissées depuis plus de quarante ans telles que les places de Neuve, Rive, Jargonnant, Rondeau de Carouge, etc.

- Relier les projets de renaturation des cours d'eau avec les futures voies vertes urbaines, les pénétrantes de verdure, les espaces de détente et les aménagements d'espaces publics ruraux tels que les circuits agro-environnementaux.
- Créer un fonds cantonal en faveur des espaces publics afin d'inciter les communes à réaliser des opérations de valorisation des rues, des places ou autres espaces publics ouverts.
- Inciter des partenariats public/privé par des co-financements pour favoriser l'aménagement des espaces publics de proximité à l'intérieur des quartiers en modifiant le système actuel de taxe d'équipement au profit d'une part d'investissement plus importante des espaces publics dans les plans financiers des zones de développement (LGZD).

1.4 Architecture et gouvernance

- Pour stimuler et faciliter le rapport entre les différentes instances de gouvernance, les usagers et la population, l'Etat doit repouvoir trois postes essentiels et situés à trois niveaux de compétence distincts: un architecte cantonal, un conservateur cantonal et un urbaniste cantonal.
- Intégrer les avis d'experts tels que: historiens, acteurs culturels, pédagogues et sociologues urbains dans toute nouvelle réalisation architecturale d'envergure (dimension interdisciplinaire).
- Intégrer dans tous les crédits de grands travaux soumis au Grand Conseil un budget de communication pour faciliter les processus de participation dans la population.
- Remonter à 1% la part destinée au fonds cantonal d'art contemporain sur les crédits de grands travaux.

- Réaliser des voies vertes importantes, larges, confortables, sûres et pratiques pour développer la mobilité douce.
- Définir une stratégie de réalisation des voies vertes primaires de longue distance, favorisant la relation ville/campagne et structurant le territoire et l'urbanisation.
- Instaurer des zones à faibles émissions polluantes où la circulation soit interdite aux véhicules très polluants.
- Mettre en chantier la transformation des routes radiales en avenues urbaines confortables et végétalisées.
- Créer des P+R à l'extrémité des lignes TC et des P+R combinés avec des interfaces d'équipements, de commerces et d'activité.

3 Energie et changement climatique

Les changements climatiques nous posent un des plus grands défis de ce XXI^e siècle. Au delà d'une augmentation de 2°C (température globale planétaire) par rapport à l'ère préindustrielle, les changements climatiques seront irréversibles et imprévisibles.

Cette température correspond à une concentration de CO₂ dans l'atmosphère de 450 ppm. Pour les pays industrialisés, l'objectif à atteindre est une réduction des émissions, par rapport au niveau de 1990, de 40% en 2020 et de 85 à 95% d'ici 2050.

Objectifs

- Mettre en œuvre la société à 2000 Watts sans nucléaire et adapter les lois aux exigences de cet objectif.
- Stabiliser la consommation d'électricité cantonale dès 2010, atteindre ensuite les objectifs selon le Plan directeur cantonal de l'énergie.
- Atteindre les 60% de déchets recyclés d'ici 2014.
- Réduire les émissions, par rapport au niveau de 1990, de 40% en 2020, soit 20% d'ici 2015.

2 Transports et mobilité

Une coordination efficace doit être assurée entre les domaines de l'urbanisme, des transports, de l'environnement et du paysage. Contre la séparation fonctionnelle de la mobilité, des lieux d'habitat ou de résidence et du travail, le développement urbain est fondé sur l'idée de la «ville passante» et la mixité.

Objectifs

- Réaliser le CEVA et poursuivre les investissements pour le développement du RER à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Connecter les différentes polarités régionale et locale par le RER (réseau tangentiel) afin de compléter la tendance du réseau radial actuel (maillage d'un réseau ferré).
- Poursuivre le développement de l'offre de transports publics, au moins au même rythme que durant les précédentes législatures, soit +25% en 4 ans.
- Poursuivre l'extension du réseau tram, notamment en direction de Saint-Genis, du Grand-Saconnex/Ferney et de Saint-Julien.

4

Biodiversité et patrimoine naturel

Le canton de Genève renforce son rôle de conservation de la biodiversité locale et prend des mesures, en partenariat avec les états et les cantons voisins, pour empêcher toute extinction d'espèces sur son territoire.

Le canton de Genève assure le maintien des surfaces actuelles des milieux naturels existants et entreprend leur extension. Leur connexion par le biais de réseaux écologiques est renforcée.

Objectifs

4.1 Biodiversité

- Maintenir les populations de toutes les espèces du canton au minimum au niveau de 2000.
- Mettre en place un plan d'action visant à promouvoir les espèces indigènes dans les zones constructibles.
- Maintenir et développer la diversité en milieux naturels.

4.2 Corridors biologiques

- Identifier les continuums nécessaires à la circulation de la grande, moyenne et petite faune et créer une base légale prenant en compte ces documents.
- Cartographier les relais existants et potentiels pour la faune vivant et circulant entre le centre de Genève et les régions périurbaines.

- Concrétiser la prise en compte des corridors biologiques par des fiches d'application dans le plan directeur cantonal.

- Réaliser au minimum 2 passages à grande faune, et 4 passages à moyenne et petite faune sur (ou assurant une connexion avec) le canton de Genève.

- Intégrer l'ensemble des corridors biologiques connus et futurs (en cours de cartographie) dans les documents relatifs au projet d'agglomération.
- Intégrer les notions de corridors biologiques et passages à faune dans la gestion de projet.

4.3 Patrimoine naturel

- Augmenter au minimum de 10% les surfaces totales de milieux protégés (700 ha actuellement).
- Rétablir la qualité des cours d'eau, leur débit suffisant ainsi que leur espace minimal.
- Garantir les conditions nécessaires pour la faune piscicole à travers la mise en place d'un plan d'action pour restaurer les populations à un niveau permettant leur survie et leur utilisation durable (pêche).

4.4 Compensations écologiques

- Encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique.

5

Patrimoine bâti et biens culturels

Le patrimoine bâti ancien et contemporain, ainsi que les jardins, les parcs et les espaces aménagés représentent les biens culturels de toute une société. L'histoire et la culture permettent d'établir des repères pour convenir du futur. Mais le territoire n'est pas une nature morte. Pour avoir des chances d'aboutir, le développement doit être fondé sur les conditions du site en tant que «préalable» au projet.

La construction est une expression de la culture humaine: les constructions et les sites bâtis font partie intégrante de notre histoire et de nos traditions (Charte de Venise 1964). Une exigence élevée de l'aménagement et de l'environnement n'est pas un luxe, mais favorise l'identification avec l'endroit où nous vivons (Charte d'Aalborg 1994).

Objectifs

- Etablir la carte cantonale des «invariants» réunissant les édifices classés, à l'inventaire, en zone protégée et les ensembles architecturaux anciens et contemporains «dignes d'intérêt».
- Tous les immeubles de la 2^e zone, protégés par la «loi Blondel», ne peuvent être surélevés et doivent être protégés au sens de la LPMNS.
- Développer l'inventaire ou plans de sites pour les bâtiments du XX^e siècle de grande valeur architecturale. Au besoin, adapter voire modifier la loi sur l'inscription obligatoire au registre foncier lors d'une mise à l'inventaire pour ces bâtiments.
- Doter annuellement suffisamment le «Fonds à la restauration» au budget cantonal afin d'inciter l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti.
- Coordonner les interventions sur le patrimoine bâti lors des améliorations thermiques nécessaires aux économies d'énergie.
- Etablir un cadre de référence pour susciter la «recherche des bonnes pratiques» en matière de mise aux normes thermiques des édifices ayant une valeur patrimoniale reconnue: les édifices classés ou à l'inventaire doivent bénéficier d'une dérogation à la loi sur l'énergie afin d'appliquer une pondération raisonnable des normes d'isolation thermique.
- Dissuader toute division foncière des grands domaines de grande valeur patrimoniale et représentative de l'histoire locale et régionale.

6

Agriculture

Les surfaces agricoles sont maintenues et valorisées au niveau local pour assurer la sécurité alimentaire et renforcer la «multifonctionnalité» des activités agricoles: la production de denrées alimentaires, la conservation de la biodiversité et l'entretien du paysage.

La zone agricole outil de travail des agriculteurs et poumon du canton est sauvegardée de l'emprise de l'urbanisation excessive.

Objectifs

6.1 Agriculture de proximité

- Soutenir la promotion et l'écoulement des produits du terroir en assurant l'approvisionnement local ou régional des produits agricoles de première nécessité et saisonniers. Au minimum 50% des produits agricoles (vins y compris) doivent provenir de la région franco-valdo-genevoise.

- Favoriser la consommation de produits de proximité, notamment en intensifiant les réseaux de distribution.

- Prendre des mesures en faveur d'une agriculture économiquement rentable. Développer la vente directe des produits agricoles, afin de limiter les intermédiaires.

6.2 Méthodes de production

- Le canton veille à ce qu'aucune culture d'OGM ne soit entreprise sur son territoire.
- L'Etat assure la promotion et soutient la mise en œuvre de l'agriculture biologique. Au minimum 10% de la production cantonale doit être une production biologique.

6.3 Réseaux agro-environnementaux

- Assurer la pérennité et le développement qualitatif des réseaux agro-environnementaux.
- Soutenir la création d'au moins deux réseaux agro-environnementaux supplémentaires.

7

Economie et territoire

Genève et sa région disposent d'atouts importants pour maintenir des emplois et développer une économie diversifiée, novatrice, orientée vers un développement durable qui intègre dans sa démarche économique les aspects sociaux et environnementaux.

Objectifs

7.1 Développement économique

- Appliquer les principes de «l'écologie industrielle» (réduire l'empreinte écologique, minimiser l'impact des activités industrielles sur l'environnement et optimiser l'usage des ressources naturelles et énergétiques).
- Promouvoir les entreprises qui développent les technologies de l'environnement («cleantech»).
- Augmenter des moyens financiers pour la recherche et le développement dans les technologies durables (économies d'énergie, technologies propres, réduction de l'utilisation des ressources naturelles).
- Favoriser les activités économiques de proximité: dans les domaines de l'artisanat et l'agriculture.
- Soutenir le commerce équitable.

7.2 Conditions de travail

- Assurer une bonne qualité de vie au travail à tous les niveaux des entreprises (santé, lutte contre le stress).
- Augmenter la sécurité et renforcer les mesures pour éviter les accidents du travail.

7.3 Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

- Encourager l'engagement des entreprises pour assumer leur responsabilité sociale et environnementale et les inciter à établir périodiquement un bilan environnemental et social.
- Créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- Diffuser annuellement des exemples de «best practice» de partenariats avec les associations locales qui représentent la société civile (par exemple, en partenariat avec APRES).
- Etablir un bilan à la fin de la législature, reprenant les points clés du recensement et évaluant les mesures réalisées durant les 4 ans pour renforcer la RSE.

7.4 Fiscalité

- Mettre en place une fiscalité écologique et faciliter son application pour les entreprises désireuses d'y adhérer.

8

Qualité de vie et environnement

Pour réduire notre empreinte écologique, il est nécessaire de mettre en œuvre dès maintenant des quartiers durables, car les constructions ont une durée de vie d'environ un siècle en général.

Pour la qualité de vie, il est indispensable de faire respecter les normes relatives à la protection de l'air et du bruit, ainsi que de promouvoir des espaces verts diversifiés en suffisance. La réduction de notre empreinte écologique en Suisse (de 3 planètes à 1) est impérative.

Objectifs

Nous demandons à ce qu'il soit procédé à une estimation de l'empreinte écologique du canton de Genève et de l'agglomération franco-valdo-genevoise en 2010.

8.1 Air et bruit

- Faire respecter d'urgence les normes OPB et OPAIR qui sont largement dépassées.

- Limiter la vitesse à 30 km/h dans les quartiers et remplacer les feux et les stops par la priorité à droite permettrait d'arriver rapidement à l'objectif.

8.2 Nature en ville

- Assurer la mise en place d'un réseau d'aménagements naturels de qualité en milieu urbain (toitures végétalisées, espaces publics, espaces verts, parcs, domaine foncier public).
- Etablir un plan directeur des espaces publics de haute qualité environnementale et des surfaces et relais nature à préserver (schéma des réseaux nature en milieu urbain).
- Favoriser la restitution des eaux de surface sur ou à proximité du site lors de l'octroi d'autorisations de construire et dans le cadre de PLQ.
- Entretien et assurer la régénération du patrimoine arboré remarquable (valeur paysagère, nature et patrimoniale) dans l'ensemble des zones urbaines et périurbaines.

9

Sensibilisation et éducation

Le rayonnement des HES ou de l'Université est essentiel pour avancer et progresser dans les différents domaines identifiés dans ce document. La transmission des savoirs et des savoir-faire est indispensable à la construction d'une société et d'une économie durable et plus équitable. Les échanges entre les citoyens, les milieux associatifs et les écoles doivent être davantage renforcés.

Les hautes écoles et les universités sont également des laboratoires de recherche qui peuvent contribuer grandement à l'invention de solutions dans les problèmes environnementaux, urbains et de mobilité. Outre la formation d'acteurs, ces écoles sont aussi des lieux d'échanges et d'un débat qui favorise la compréhension des enjeux futurs.

Objectifs

9.1 Formation

- Création d'une filière HES «urbanisme et aménagement du territoire» à la Haute Ecole HEPIA.
- Compléter la formation de l'Institut des sciences de l'environnement avec un module «transport et mobilité».
- Renforcer le dispositif de formation et de recherche des entités qui s'occupent d'environnement comme l'Institut des sciences de l'environnement.
- Stimuler des cycles de conférences publics dans les HES et l'Université sur les enjeux de développement dans les domaines de l'architecture, du paysage, de l'environnement, de l'urbanisme et de la mobilité.

9.2 Education à l'environnement

- Reconnaître le rôle complémentaire joué par les associations environnementales dans l'enseignement et intégrer leur participation aux processus éducatifs selon leurs compétences respectives.
- Augmenter la proportion de cours sur la protection de la nature, en y intégrant des exemples régionaux.
- Permettre l'intégration des associations aux programmes d'enseignement de l'école obligatoire en tant que représentants de la société civile.

Les associations signataires:

ATE
Patrimoine suisse
Pro Natura
WWF

Le texte complet de l'appel est disponible sur www.patrimoinegeneve.ch



Genève: les enjeux de la prochaine législature

Pour la période 2009-2013, les associations signataires de l'Appel au Conseil d'Etat (voir pages 4-5) considèrent les dossiers suivants comme prioritaires:

- la réalisation de logements pour tous et la promotion de «quartiers durables»
- la densification des zones bâties de faible densité afin de diminuer la pression sur le paysage et les milieux naturels
- l'accroissement de l'offre en transports publics et le développement d'un vaste réseau RER
- l'investissement sur l'aménagement des espaces publics urbains
- l'économie d'énergie par la construction d'une «société à 2000 watts»
- la confortation des espaces naturels et agricoles
- la construction d'une économie sociale et solidaire

Tous ces enjeux suscitent forcément un questionnement général dans différents domaines, différentes manières de faire dans la mise en œuvre des projets, là où précisément les «politiques» sont différentes. Au delà des clivages existants, nous aimerions attirer l'attention sur une partie des problèmes actuels du développement cantonal et régional. Nous ne prétendons pas les aborder tous mais aimerions insister sur plusieurs questions d'importance majeure.

1 L'organisation spatiale de la densité doit se faire autour des axes forts de transports collectifs mais aussi dans les zones à bâtir de faible densité. Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris pour arriver à une éco-mobilité régionale. Les projets d'urbanisation doivent reconnaître le contexte paysager comme fondement de l'urbanisation, ce qui implique la reconnaissance et la sauvegarde des espaces naturels et agricoles (principe de la trame verte).

2 Le concept de mobilité nécessite le dépassement du système radial qui concentre les flux vers le cœur de l'agglomération. La connexion des centralités ou polarités régionales et locales entre elles implique la définition d'un vaste réseau RER et une mise en œuvre par phases successives. Les importantes stations dans l'agglomération doivent devenir des «centralités» attractives permettant d'assurer différents services et différents transferts modaux.

3 Les aménagements des espaces publics doivent répondre à plusieurs niveaux d'exigences, des usages différents devant cohabiter dans un même espace. Se déplacer à pied, à vélo ou en voiture nécessite des aménagements qui doivent laisser coexister des flux. Les espaces extérieurs d'une ville ou d'un quartier apportent une respiration, un embellissement, jouent un rôle symbolique et constituent un patrimoine commun.

4 La question du logement requiert la poursuite d'un accord élargi entre partenaires, avec la région transfrontalière et sur la base du plan directeur du logement de l'agglomération. La qualité des futurs quartiers sera déterminante au niveau de l'acceptabilité des projets d'urbanisme. Tout comme la qualité du plan logement, quel que soit son niveau social.

5 La notion de patrimoine ne se limite pas aux seuls monuments ou bâtiments prestigieux. Le patrimoine coutumier, et en particulier celui du XX^e siècle, forme d'importants quartiers d'habitation auxquels les gens sont attachés. Confrontée à l'augmentation des exigences thermiques, la notion de patrimoine est aujourd'hui menacée par une application rigide des normes. La «recherche des bonnes pratiques» devrait permettre des approches pondérées afin d'agir simultanément sur le maintien de la substance patrimoniale et l'amélioration de l'isolation des ouvrages.

6 Le problème de l'énergie pourrait générer une stratégie d'implantation, comme l'ont démontré certaines périodes de l'histoire urbaine. Par la maîtrise des énergies renouvelables, les réponses passeront par des savoirs constructifs, des coordinations de productions réunies, des conceptions urbanistiques favorables au solaire passif.

7 L'attachement aux paysages est largement ressenti dans la communauté transfrontalière, ce qui fait de cette question un domaine très rassembleur. Au delà des représentations différentes que revêt le «paysage» et des transformations qui s'y déploient, son rôle structurant – affirmé par le projet d'agglomération 2007 – devra entraîner une urbanisation conditionnée principalement par les espaces naturels et l'agriculture. Ces deux fonctionnalités confortées pourront alors leur assurer un devenir pérenne.

8 La conservation et l'amélioration qualitative des milieux naturels, ainsi que l'identification et le maintien de la fonctionnalité des corridors biologiques est indissociable de la «charpente paysagère» telle que formulée dans le projet d'agglomération. Le renfor-

cement et la restauration de ces réseaux pour la faune et la flore, la valorisation des espaces naturels et des paysages agricoles contribuent à la préservation de la biodiversité.

9 La question économique reste tributaire des marchés en concurrence qui produisent ainsi de la richesse. Mais les ressources ne sont pas infinies. Il s'agit d'opérer une inversion des tendances, tributaires du marché mondial, pour valoriser des activités régionales, de proximité. L'économie n'étant plus dissociable de l'aménagement du territoire, elle doit trouver des réponses en termes d'une mixité répartie de façon équilibrée autour des polarités régionales.

10 La dimension environnementale englobe l'ensemble des thèmes ci-dessus. C'est évidemment une exigence transversale mais qui doit être énoncée de manière précise et concrète à tous les niveaux des réponses proposées. Pour mesurer les effets d'une mise en œuvre qui permette de réduire notre empreinte écologique actuelle, il faut de toute urgence procéder à une estimation de l'empreinte écologique à l'échelle cantonale et régionale.

ATE
Patrimoine suisse
Pro Natura
WWF

→ Nous publions en pages 4-5 l'appel au nouveau gouvernement genevois des associations de l'environnement et du patrimoine. Le texte complet et ses annexes, notamment un bilan de la législature 2005-2009, sont disponibles sur www.patrimoinegeneve.ch

Soutenez nos activités par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Patinoire des Vernets
Architectes: Albert Cingria, Jean Duret, François Maurice. Ingénieurs: Edmond Guex, Jean-Pierre Dom, Pierre Tremblat 1957-1958



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.–

Talon à retourner à

Patrimoine suisse Genève
Case postale 3660
1211 Genève 3

Nom _____ Prénom _____
Année de naissance _____ Profession _____
Adresse _____
N° postal, lieu _____
Date _____ Signature _____

Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 10.–

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 60.– / couple 70.– / collectif ou membre de soutien 110.–
 membre étudiant: minimum 40.–